



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de procurations : 15

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjouda BELHADEF	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Céline RENAUD	Monsieur Adrien GUENE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

### Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN  
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE  
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH  
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD  
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE  
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE  
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN  
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT  
Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO  
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG  
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME****Rénovation de l'habitat privé - Guichet unique Rénovéco - Approbation de la Convention d'objectifs et de moyens à établir avec Bourgogne Energie Renouvelable (BER)**

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte labellisé Cit'ergie (European Energy Award), Dijon métropole s'engage dans l'exercice de ses différentes compétences en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique.

Au titre de sa politique de l'Habitat, la Métropole entend accompagner la mutation du parc d'habitation aux standards d'habitabilité, de confort, de qualité environnementale et de sobriété énergétique, dans le neuf comme dans l'existant.

Sa stratégie d'amélioration thermique vise en particulier le parc privé représentant 80% des résidences principales de son territoire et composé de 32 % de logements individuels et de 68 % de logements collectifs.

Dijon métropole s'est à ce titre dotée d'un service dédié, « Rénovéco », dont les missions s'articulent autour de deux axes principaux :

- d'une part, informer, conseiller et accompagner les maîtres d'ouvrage dans la définition puis la concrétisation de leurs travaux, en maison individuelle comme en copropriété ; avec un objectif socle, celui de viser la rénovation la plus performante en adéquation avec les besoins et moyens des porteurs de projet ;
- d'autre part, mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs et professionnels dans l'évolution de leurs offres de service afin de répondre à la dynamique des projets.

Afin de simplifier et fluidifier les démarches pour les usagers, Rénovéco expérimente depuis 2016 avec Bourgogne Énergies Renouvelables (BER), au titre des activités de son Espace Conseil agréé France Renov', un parcours de prise en charge et d'accompagnement différencié et adapté aux différents projets de rénovation et aux différents profils de maîtres d'ouvrage.

Ce service d'accueil centralisé s'adresse à tous les porteurs de projets, quelles que soient leur niveau de ressources, leurs statuts (propriétaires occupants ou bailleurs), le type de logement (maison individuelle, appartement ou copropriété) et la nature des travaux (amélioration énergétique, rénovation lourde, adaptation du domicile pour le maintien à domicile, ...).

Depuis la mise en place du guichet unique « Rénovéco Dijon métropole », le nombre de contacts a progressé régulièrement et de manière significative : 1 570 contacts en 2020, 1 975 en 2021 soit une augmentation de 20 % et 2 635 en 2022, soit une hausse 25 %.

Ce partenariat opérationnel s'est traduit par une première contractualisation qui s'est achevée au 31/12/2022. Dijon métropole entend le poursuivre à l'appui d'une convention d'objectifs et de moyens d'une durée d'une année, dans l'attente de certaines confortations de dispositifs supra-locaux émanant notamment de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'État.

Cette convention porterait ainsi sur les objectifs suivants, représentant un total de 310 jours travaillés :

- la gestion du guichet unique d'accueil « Rénovéco Dijon métropole » sur une base prévisionnelle de 3 150 contacts, correspondant au volume observé au cours de l'année 2022 augmenté de 20% pour tenir compte de l'évolution des sollicitations constatées depuis 2020 ;
- la réalisation des missions d'animation « grand public » et « professionnels » (conférences, ateliers, balades thermiques ; visites d'opérations, participation à des salons, ...).

A ce titre, Dijon métropole s'engage à mobiliser une contribution financière à hauteur de 130 000 €.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention d'objectifs et de moyens 2023, annexée à la présente délibération, à établir avec Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) portant sur la gestion du guichet unique « Rénovéco Dijon métropole » et prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter à ce document toute modification ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter, au taux maximum, le soutien financier des partenaires ;
- **de dire** que les dépenses afférentes seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 86                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                              NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 15 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN